
La société populaire de Marjevols (Lozère) se plaint de la non observation du décadi et envoie un discours de l'agent national sur l'inauguration des bustes de Brutus, Le Peletier, Marat, Chalier, lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

La société populaire de Marjevols (Lozère) se plaint de la non observation du décadi et envoie un discours de l'agent national sur l'inauguration des bustes de Brutus, Le Peletier, Marat, Chalier, lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 386;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22313_t1_0386_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

un envoi d'effets d'équipement fait par l'administration du district, ses concitoyens y ont contribué pour plus de 300 chemises et 80 paires de bas.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Marchés (1).

8

La société populaire de Marvejols, département de la Lozère, se plaint de ce que des malintentionnés s'obstinent à rester oisifs les dimanches pour se livrer au travail les décadi : elle propose des mesures de rigueur contre les fanatiques.

Elle fait passer aussi un discours prononcé par le citoyen Malet, agent national du district, sur l'inauguration des bustes de Brutus, Lepeletier, Châlier et Marat.

Insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique (2).

9

La société populaire et régénérée du canton des Abrets, district de la Tour-du-Pin, département de l'Isère, jure de ne prononcer le mot de *paix* que lorsqu'il aura été consacré par un décret; elle annonce qu'elle a remis à l'administration du district une somme de 358 livres pour l'armement d'un vaisseau de guerre; plus, 14 chemises, 6 gibernes, 5 livres de charpie et des guêtres.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Marchés (3).

[La société populaire des Abrets, département de l'Isère, jure une haine immortelle aux infâmes Anglais, à ce peuple perfide et sanguinaire, dont le nom, dit-elle, est un opprobre, et dont la politique est l'assemblage de tous les crimes; peuple aussi bas que féroce, qui fait un trafic honteux de la liberté des nations; qui n'a pour élément que la corruption, d'autre ressource que l'assassinat, la famine et le vif talent de trouver des traîtres et de les soudoyer; qui calcule froidement dans ses comptoirs combien les maux qu'il fait à l'humanité lui feront intérêt; qui porte la rage du tigre dans le cœur, et qui, s'il était seul au monde pour maîtriser en desposte, transigeroit volontiers sur la perte du genre humain.

Pour concourir à la construction d'un vaisseau, cette société a remis à l'administration de son district 358 liv., plus 14 chemises, 6 gibernes, de la charpie et des guêtres. Cette offrande, dit-elle, est légère, mais c'est le denier du sans-culotte.

- (1) P.-V., XLIV, 74. *Bⁱⁿ*, 9 fruct. (suppl^h).
 (2) P.-V., XLIV, 74-75. *Bⁱⁿ*, 7 fruct.
 (3) P.-V., XLIV, 75.

Elle remercie la Convention nationale de son décret bienfaisant qui sèche les larmes du vieux cultivateur, et qui féconde le sein de la mère pauvre et infortunée; elle termine en l'invitant de rester à son poste (1)].

10

Les élèves des deux écoles primaires de la commune de Cadillac, département du Bec-d'Ambès, promettent d'imiter les vertus de Viala et de Barra, dont ils viennent de célébrer la fête; ils prient la Convention de leur envoyer son bulletin et le recueil des actions héroïques.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de correspondance (2).

11

Le citoyen Loysel, administrateur du département de la Somme, annonce qu'il fait don à la patrie de la somme de 400 livres à prendre sur le montant de la liquidation d'un office de notaire dont il étoit pourvu.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Liquidation (3).

12

L'administration du district de Nérac, département de Lot-et-Garonne, annonce que le citoyen Gabiolle, membre de cette administration, a fait don à la patrie du traitement que la nation lui faisoit en sa qualité de ci-devant prêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*L'admin^r. du distr. de Nérac, à la Conv.; Nérac, 9 therm. II*] (5)

Représentans du peuple français,

Nous vous adressons l'extrait des registres des délibérations du conseil administratif du district de Nérac en date du 7 thermidor. Vous y verrez l'hommage que le citoyen Gabiolle, membre de notre administration, fait sur l'autel de la patrie du traitement que la nation lui faisoit en qualité de ci-devant prêtre. Son amour bien prononcé pour la liberté et son jeune âge (puisqu'il n'est âgé que de 26 ans) doit le faire

- (1) *Bⁱⁿ*, 7 fruct. (suppl^h).
 (2) P.-V., XLIV, 75. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 7 fruct.
 (3) P.-V., XLIV, 75. *Bⁱⁿ*, 9 fruct. (suppl^h).
 (4) P.-V., XLIV, 75-76.
 (5) C 319, pl. 1302, p. 9, 10. *Bⁱⁿ*, 9 fruct. (suppl^h).